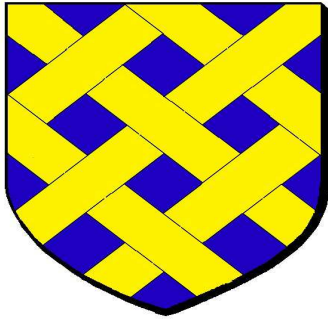


Joux-La-Ville



VITESSE ET PRECIPITATION

Avec autant de concertation que sous le régime de PYONGYANG, voici une fiche de poste totalement irréalisable.

En effet, cette dernière, concernant « la promenade homme », s'illustre par de multiples incohérences.

Tout d'abord, les horaires : comment effectuer un travail dans des conditions de sécurité pour le personnel et pour l'institution, en ayant seulement quinze à vingt misérables minutes pour réaliser le contrôle physique des cours de promenade ainsi que les zones neutre ?

Ensuite, nous apprenons que ce local est doté d'un poste de télévision... effectivement, celui-ci n'étant pas relié à la TNT mais au visionnage des cours de promenade, il est inutile de le retirer !

Comme le préambule de la fiche de poste le stipule : « *La sécurité du centre pénitentiaire repose sur la vigilance et la conscience professionnelle de chacun des agents, le respect des consignes et des notes de service. Le surveillant se doit d'être responsable dans toute position ou attitude, tel le prévoit le code de déontologie.* »

Alors

Pourquoi les surveillants titulaires de ce poste

Ne sont pas sollicités !

Arrêtons cette politique de réajustement !!

Le bureau local, le 21Août 2018.

Email : sps.jouxlaville@orange.fr